



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

## COMMUNIQUÉ

**Plan nature 2030 et plan d'action 2024-2028**

### **Une volonté significative de protéger la biodiversité en misant sur la mobilisation collective**

Montréal, le 7 octobre 2024 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec enthousiasme le Plan nature 2030. Ce plan stratégique établit un ensemble de mesures cohérentes visant à préserver et à améliorer la biodiversité au bénéfice des générations actuelles et futures au Québec, conformément au Cadre mondial de la biodiversité adopté à Montréal lors de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) en décembre 2022. Le regroupement des CRE, qui a orchestré il y a un an une consultation et une mobilisation des parties prenantes sur tout le territoire autour de l'élaboration du Plan nature 2030, attendait avec impatience son dévoilement. Le plan de mise en œuvre 2024-2028, donnant les moyens à toutes les parties prenantes d'en atteindre les objectifs, est aussi rendu public.

#### **Un plan nécessaire et très attendu pour stopper le déclin de la biodiversité au Québec**

Très attendu par de nombreux acteurs de la biodiversité, en particulier par le RNCREQ, le Plan nature 2030 est constitué de trois axes et de quatorze cibles. Les cibles recourent vingt-et-une des vingt-trois cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le plan présenté aujourd'hui par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, demeure assurément un document phare ambitieux, et cohérent avec les objectifs mondiaux. Son déploiement repose sur quatre assises : l'implication des Premières Nations et des Inuit, l'engagement et la mobilisation active de l'ensemble de la société, le renforcement des capacités et l'accès à la nature.

#### **Un mot d'ordre simple et mobilisateur : « Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature »**

Le RNCREQ se réjouit que plusieurs des recommandations émises lors des consultations de l'automne dernier aient été prises en compte dans la mouture finale. Le Plan nature 2030 nomme notamment les menaces indirectes à la biodiversité que sont nos modes de production et de consommation et reconnaît le lien étroit entre économie et nature. Il fait aussi une large place à l'accès à la nature. Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ, présent au dévoilement, apprécie aussi que « l'acquisition, la communication et le transfert de connaissances vers les décideurs, les praticiens et le public, qui correspondent à la cible 21 du cadre mondial, se recourent à dix reprises dans le Plan nature 2030. Cette préoccupation avait été identifiée aux consultations. Nous notons également que le renforcement des contributions de la nature et des services écosystémiques est porté par quatre cibles du plan québécois.»

En revanche, alors que la cohérence gouvernementale et la nécessité d'agir de façon transversale ont été l'une des recommandations majeures des consultations, le RNCREQ est déçu que la responsabilité de la mise en œuvre du Plan nature 2030 repose uniquement sur le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). « Les rôles et responsabilités des autres ministères en matière de conservation de la biodiversité ne semblent pas évoluer, regrette Martin Vaillancourt. Il n'y a pas un "avant" et un "après". Le leadership du MELCCFP sera donc d'autant plus nécessaire et important pour que les objectifs du Plan nature deviennent ceux de l'ensemble du gouvernement.»

## **Se donner les moyens de la mise en œuvre et de la pérennité des actions : un avis mitigé**

Avec une enveloppe significative de 922 millions de dollars – dont 380 M\$ annoncés lors du dernier budget et de 542 M\$ de crédits disponibles dans les autres stratégies gouvernementales –, le plan d'action du Plan nature 2030 demeure le nerf de la guerre. « Les cibles les mieux financées sont celles portant sur les aires protégées et conservées (237 M\$), la foresterie (152 M\$) et l'agriculture (132 M\$), approuve Martin Vaillancourt. On note cependant que ces deux dernières sont des sommes déjà prévues dans le cadre des programmes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (145 M\$) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (129 M\$).

Le RNCREQ déplore par ailleurs que les cibles les moins bien financées soient celles portant sur l'implication du secteur privé (11,4 M\$), la gouvernance (10,6 M\$), le développement durable (7 M\$) et la finance durable (1,2 M\$). De plus, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ne contribue nullement financièrement aux cibles à orientation économique, pas plus que le ministère des Finances.

La question de la réglementation comme outil de mise en œuvre important, largement soulevé lors des consultations, demeure un peu vague bien qu'effectivement nommée dans le plan d'action : références à d'éventuelles mesures réglementaires additionnelles, à des mesures d'écoconditionnalité et des critères d'écoresponsabilité dans les programmes normés. À suivre.

## **Les conseils régionaux de l'environnement : des acteurs de première ligne**

À l'automne 2023, les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont mobilisé les parties prenantes de leur région respective, non seulement pour qu'elles participent à des consultations sur le projet de Plan nature 2030 soumis par le gouvernement, mais surtout pour qu'elles s'engagent activement. Ainsi, plus de 670 résolutions d'engagement à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030 ont été acheminées au ministre Benoît Charette. Il s'agit de municipalités et d'organisations de la société civile de divers secteurs : agriculture et acériculture, forêt, industries, entreprises, sport et loisirs, culture, tourisme, santé, milieux de l'éducation et universitaires, et bien d'autres.

Le travail collectif, la concertation et la collaboration sont à la base de l'implantation de mesures concrètes pour conserver et restaurer la diversité biologique. Les CRE sont en première ligne pour mobiliser et accompagner les acteurs concernés à l'échelle locale et régionale. « Le Plan nature 2030 est l'occasion de créer un nouvel élan local pour l'action en biodiversité et devra permettre à chaque région de se fixer des objectifs locaux. », conclut Martin Vaillancourt.

## **En savoir plus**

[Plan nature 2030 | Gouvernement du Québec](#)  
[Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#)

– 30 –

## **À propos du RNCREQ**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement, l'action climatique et la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) mobilisent les parties prenantes régionales pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux environnementaux et climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

Contact : Isabelle Poyau, coordonnatrice  
514 260-1107 [isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)